

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 23 février 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

M. LIEHN et M. J. L. KLIPFEL (excusés) qui étaient représentés respectivement par
Mme ALIBERTI et Mme WINCKEL.

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER, HERRLE, LOBSTEIN,
SIBLER, (excusés) ;

MM. KELLER, E. HELMER, WITTMER, Mme GESANG, M. Cl. KLIPFEL.

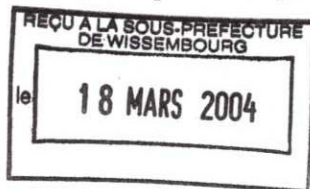
DEL. N° 015/2004

OBJET : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2003
« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER »

Le conseil communautaire,

- *CONSTATANT que le compte de gestion « communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2003, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor, est identique au compte administratif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2003 ;*
- **approuve à l'unanimité le compte de gestion « communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2003.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 08 mars 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive representation of the name "Bernard LOGEL".